

qu'on a pu adresser, à juste titre, à l'œuvre, non à l'artiste. On a ignoré ou oublié que le plan, le premier modèle, a été déplorablement modifié par ordre supérieur. Je le sais, et je dois le dire, moi qui ai vu le travail primitif, moi qui ai entendu les plaintes amères de l'artiste souffrant dans sa création outragée. Ce que j'affirme ici, du reste, se trouve attesté par le dessin de l'idée première, publié, je crois, dans le temps, par le journal *l'Artiste*, et très-certainement, en tous cas, par le *Magasin pittoresque*. On a pu juger ainsi la libre pensée du statuaire et donner à la critique de justes limites et une adresse plus exacte.

Moine a eu plus de liberté artistique — et on s'en aperçoit — dans ses Tritons des fontaines de la place de la Concorde. Ils ont le *torva facies* qui convient à des personnages de la cour de Neptune, et, à leur courbure dorsale, à l'ampleur de leur poitrine, on juge de la puissance du jet d'eau qu'ils dégorgent à la face des Néréides qui le leur rendent bien. C'est ainsi qu'on procède entre divinités marines bien faites.

J'aurais à parler de plusieurs autres travaux importants ; mais le temps me presse, l'espace me manque, et j'ai à apprécier ce talent multiforme sous un autre point de vue. Il me faut bien aussi réserver un peu de place enfin à *l'homme* que j'ai connu dès l'enfance, blâmé souvent, aimé toujours.

Mais toutefois je ne puis passer sous silence une cheminée très habilement sculptée et *fouillée* par lui, laquelle est dans un des salons de l'ancienne Chambre des Députés. Justice fut rendue à cette œuvre au point de vue de l'art ; mais on fit des objections sur certaines formes féminines un peu vigoureusement accusées.